



Regroupement familial ou visa de long séjour pour salarié

Par ktr, le 15/10/2009 à 13:34

Bonjour,

Je suis un étranger qui faisais les études du cycle supérieur en France. Je travaille en France il y a 2 ans. Ma femme a fait aussi ses études du BAC + 5 et plus en France pendant 4 ans. Nous sommes mariés en France depuis 2 ans. A cause de l'expiration du titre de séjour, ma femme devait retourner à son pays il y a 1 ans. J'ai déposé mon dossier du regroupement familial au Créteil en juillet 2008 (pour regroupement sur place) et en avril 2009 (parce qu'il y avait pas de réponse du premier dossier) mais il n'y a toujours pas de réponse. Je voudrais savoir le délai normal pour traiter un dossier et comment je peux accélérer ces démarches (par ex une aide d'un avocat)? Et en attendant, est-ce que ma femme peut demander un visa de long séjour pour entrer en France? Et est-ce que j'ai le droit de déposer le dossier de naturalisation?

Je vous remercie en avance.

Par etrangers sans droit, le 15/10/2009 à 13:52

bonjour

avez vous eu l'accord de l'anaem ou ofii pour le regroupement?

avez vous un logement assez grand, des revenus suffisants?

fourni une attestation d'accueil au consulat pour la joindre à la demande de visa?

pour + d'info

<http://sites.google.com/site/cireloiretcher/les-travaux-et-parutions-du-cire/informations-thematiques-du-cire/droit-a-vivre-en-famille/regroupement-et-reunification-familial>

Par ktr, le 16/10/2009 à 04:19

Merci de votre réponse.

Je n'ai aucune réponse de l'OFII. Mon salaire est largement suffisant et mon apart. correspond au critère et le contrat est sous le nom de moi et ma femme. Mais jusqu'a

maintenant, il n'y a personne qui visite mon apart. Je veux faire le visa long séjour pour ma femme en attendant mais j'ai lu que la personne qui bénéficie le regroupement familial ne peut pas le demander. Donc je ne suis pas sûr que ma femme peut déposer le dossier. Je ne connais pas le droit. Donc je ne sais pas que normalement il faut combien de temps pour avoir la décision du regroupement familial. Je demande la préfecture plusieurs fois mais la réponse est toujours rien. Mais qu'est-ce que je dois faire pour ma femme maintenant?

Par **etrangers sans droit**, le **16/10/2009 à 15:05**

bonjour

si cela fait plus de six mois que vous avez déposé le dossier complet reconnu complet par la préfecture (n° de dossier d'enregistrement) votre demande est rejetée
écrivez à la préfecture avec a/r pour demander confirmation du rejet implicite et sa motivation
vous pouvez faire un recours devant le tribunal administratif avec un avocat
votre femme ne peut pas demander un visa pour le regroupement sans l'accord d'abord de la préfecture

Par **ktr**, le **17/10/2009 à 15:20**

Je suis allé à la préfet mais la réponse est d'attendre.
Je ne veux pas demander un visa pour le regroupement mais pour mention visiteur. Je pense que ma femme n'est pas une bénéficiaire d'une autorisation d'un regroupement familial mais je ne suis pas sûr.

Par **gazouille**, le **17/10/2009 à 18:54**

bonjour

si vous n'avez de réponse de la préfecture au bout de 6 mois cela veut dire que votre demande est rejetée. EST CE QUE VOUS AVEZ REÇU la visite de l'ofii ancien anaem Si ce n'est pas le cas c'est que votre demande n'a pas été traitée et donc c'est un refus .il faut appeler IOFII et demander des renseignements et aller à la préfecture aussi et exiger des réponses claires . bon courage

Par **ktr**, le **18/10/2009 à 06:18**

Bonjour,

Je viens d'entendre qu'il faut attendre 8 mois depuis j'ai envoyé le dossier à la préfet pour que mon dossier soit accepté comme 'déposé' (s'il est complet). Et puis je dois attendre encore 1 ans pour avoir la réponse? C'est à dire la visite de l'OFFI est après ce délai. Est-ce que c'est vrai?

Je n'ai aucune nouvelles de la préfet, juste une fois elle a dit que j'ai manqué quelques papiers. Je suis allé et ai téléphoné plusieurs fois à la préfet pour savoir l'état de mon dossier mais la dame à l'accueil m'a répondu toujours la même chose: attendre. Elle n'a même pas consulté mon dossier.
Je suis vraiment confus.

Par **ritzser**, le **27/01/2010** à **08:43**

Bonjour
As tu reçu une suite de la prefecture?

Merci

Par **ktr**, le **05/02/2010** à **02:37**

Enfin, apres 8 mois d'attente, j'ai reçu la convocation de la pref. juste pour déposer le dossier. Et il faut attendre encore 6-8 mois pour la procedure. C'est incroyable ca.

Par **soleilsoleil**, le **05/05/2010** à **05:15**

la france ne veut plus accueillir d'etrangers; c'est évident; le bon temps est fini...!la prèfecture de creteil n'est pas sérieuse;j'ai l'accord du préfet pour accueillir ma belle fille depuis 3 mois et toujours pas de convocation pour la visite médicale;ce n'est pas sérieux...tout est fait pour retarder l'accueil et le dossier..que faire contre un prèfet? plus de 3 mois pour une convocation...SARKO = LEPEN...triste france!...plus personne n'est sérieux signé: un français en colère; j'en ai marre d'attendre; les politiques tous des NULS..

Par **malek22391323**, le **13/09/2011** à **01:57**

bonjour sava a tous
je suis djerbien mon pere a fai le regroupement familial ma soeur et ma mere on passer le test de fransais le 7 janvier je peu savoir kand j ai reçu la resultat de regroupement .